**EPU 39, 2 novembre 2021**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de l’ État indépendant du Samoa**

Je vous remercie, Madame la Présidente,

Le Canada félicite l’État indépendant du Samoa pour le règlement pacifique par le processus judiciaire de la contestation des résultats des élections générales de 2021.

Le Canada recommande que le Samoa :

1. poursuive les efforts visant à mettre fin à la violence familiale et à s’attaquer aux inégalités entre les hommes et les femmes en mettant pleinement en œuvre toutes les recommandations formulées à l’issue de l’enquête publique nationale de 2018 sur la violence familiale au Samoa;
2. abroge les dispositions qui peuvent être appliquées pour criminaliser l’activité sexuelle entre adultes consentants du même sexe;
3. renforce les campagnes sanitaires axées sur la prévention des maladies infectieuses, en tenant compte des besoins à la fois des hommes et des femmes, et intensifie les efforts visant à élargir l’accès aux services de soins de santé primaires;
4. ratifie le Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Le Canada félicite le Samoa d’avoir ratifié la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (UNCAT) et d’avoir fourni une formation pour améliorer les connaissances et les compétences des responsables de l’application de la loi en ce qui concerne les meilleures pratiques internationales de mise en œuvre de la Convention.